


## ANNEXES

## ANNEXE 1

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	<b>Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un schéma de cohérence territoriale</b>
	Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Ministère chargé de l'urbanisme	Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme

*En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.*

*Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement

1. Identification de la personne publique responsable	
Dénomination	
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND ORLY SEINE BIEVRE	
SIRET/SIREN	
Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)	
Siège politique : Hotel de Ville de Vitry 34400 Vitry /Seine	Siège administratif : Astria 11 rue Henri Farnham 94358 ORLY Cedex
Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable	
Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.)	
BARGAS Samuel, chef de projet planification commune de Vitry /Seine mis à disposition de Grand Orly Seine Bièvre	
Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel)	
Hotel de Ville 2 avenue Jean Gagarine 94400 Vitry /Seine	
0146828434 samuel.bargas@mairie-vitry94.fr	

2. Identification du Schéma de cohérence territoriale (SCoT)	
2.1 Sans objet pour le SCoT	SCoT métropolitain arrêté de 24.01.2022
2.2 Intitulé du document	mais pas encore approuvé
2.3 La date d'approbation du SCoT et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance du document	
2.4 Territoire (commune(s) et EPCI) couvert par le SCoT	métropole du Grand Paris (dont l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre)
2.5 Secteurs du territoire concernés par la procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du document d'urbanisme (matérialiser la localisation sur un document graphique)	Commune de VITRY-SUR-SEINE

3. Contexte de la planification	
3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables	
Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF/PADDUC) ?	
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, nom du document et date d'approbation :	
SDRIF: décret du 27.11.2013 d'approbation	
Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ?	
3.2 Précédentes évaluations environnementales du SCoT	
Préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale lors de l'élaboration du SCoT	
Inconnu à ce jour	
Cette évaluation environnementale a-t-elle été actualisée ?	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, préciser la date de l'actualisation	
sans objet car il ne s'agit pas ici du SCoT mais du PLU de Vitry/Seine	
Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle	
Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, le document a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet	

Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle

Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, le PLU a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale  
 Oui  Non

MR  
 suite à la décision A2 10F-2021-6487 du 8.03.2021 de non-soumission (déponce)  
 à l'avis d'avis d'évaluation

Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet  
 05.04.2022 | Modification simplifiée du PLU

**4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine**

**4.1 Type de procédure (révision, modification, mise en compatibilité) et fondement juridique**  
 MODIFICATION L.153-36 et L.153-41 du code de l'urbanisme

**4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par le PLU**

**4.2.1 Population concernée par le document, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE)**  
 population totale (milliers) en 2019 en vigueur au 01.01.2022: 95966

**4.2.2 Caractéristiques spatiales**

Superficie totale (en hectares)	Actuellement		Après évolution	
	Superficie (en ha)	Pourcentage de la superficie du territoire	Superficie (en ha)	Pourcentage de superficie du territoire
zones U	997,6 Hk	86,3%	997,6 HA	86,3%
zones 1 AU	SANS OBJET			
zones 2 AU	<del>PAS DE ZONE A.U. à VITRY</del>			
zones A	<del>SANS OBJET PAS DE ZONE A à VITRY</del>			
zones N	158,4 HA	13,7%	158,4 HA	13,7%
Total	1156 Ha	100%	1156 Hk	100%

**4.2.3 Rappel des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).**  
 Le PLU ne prévoit pas de consommation des espaces naturels, selon l'objectif 4 de l'axe 4-2 du PADD du PLU de Vitry-sur-Seine.

**4.3 Caractéristiques de la procédure**

**4.3.1 Contenu et objectifs de la procédure**

<p><b>4.3.2 La procédure a pour objet d'ouvrir une ou des zones à l'urbanisation ou de pouvoir autoriser des constructions</b> <i>oui</i></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>non</i> Si oui, préciser la localisation et la superficie</p>
<p>Les incidences sur l'environnement de cette ouverture à l'urbanisation, ainsi que les incidences au regard des objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ou, pour les territoires ultra-marins, au regard des objectifs de conservation des espaces nécessaires aux fonctionnalités écologiques ont-elles été analysées dans l'évaluation environnementale initiale ou dans sa version actualisée ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>SANS OBJET</i></p> <p>Si oui, préciser les pages de l'évaluation environnementale initiale ou de son actualisation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document</p>
<p><b>4.3.3 La procédure a pour objet ou pour effet d'augmenter la densité de certains secteurs</b></p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si oui, préciser la localisation et la superficie</p>
<p><b>4.3.4 La procédure a pour objet :</b></p> <p>- de créer un espace boisé classé</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Si oui, préciser la localisation et la superficie</p> <p>- de déclasser un espace boisé classé</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Si oui, préciser la localisation et la superficie</p>
<p>- de classer de nouveaux espaces agricoles, naturels ou forestiers</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Si oui, préciser la localisation et les superficies</p> <p>- de déclasser un espace agricole, naturel ou forestier</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Si oui, préciser la localisation et les superficies</p>
<p>- de créer de nouvelles protections environnementales → protection d'un alignement de 45 arbres</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, préciser les protections et leurs superficies <i>rue Aglaé Croché</i></p>
<p>- de supprimer une protection édictée en raison des risques de nuisance, qualité des sites, paysages, milieux naturels</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, préciser les protections et leurs superficies → périmètre de protection de la co-visibilité de deux monuments historiques <i>entrée dans la commune voisine (villejuif)</i></p>
<p><b>4.4 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet</b></p> <p>- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet</p>
<p>- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale :</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité</p>
<p><b>4.5 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure intégrée (L. 300-6-1)</b></p> <p>- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet</p>

- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale :  
 Oui  Non  
 Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité

---

**4.6 Mise en compatibilité du PLU avec un document supérieur**

- Document(s) avec le(s)quel(s) le PLU est mis en compatibilité : parmi les documents listés à la rubrique 3.1, intitulé du document, date d'approbation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document

---

- Motif pour lequel le PLU est mis en compatibilité

---

**4.7 La procédure a des effets au-delà des frontières nationales**  
 Oui  Non Si oui, préciser les effets

5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure			
5.1 Le plan local d'urbanisme est concerné par :			
	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne		X	
Les dispositions de la loi littoral		X	
Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)		X	
Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement		X	
Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement		X	
Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement		X	
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	X		PPRT du depot pétrolier du 29.03.2016 (zone industrielle des Ardennes)
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement		X	
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection	X		- Arrêté préfectoral du 24.07.2019 instituant un SVP sur le site anciennement "AS24" (ancienne station essence) du 6 bis rue Leon Geffroy à Vitry sur-Seine Une seule parcelle concernée.

de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	X	Arrete prefectoral du 23.12.2021 instituant une SUP sur le site d'aménagement "Transfo Sciences" du 12 rue Marie Curie De France 3 parcelles concernées.
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement	X	cf réponse précédente
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier		X
Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine		X
Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	X	Abords du M.H. Hospital Charles Félix d'Ivry-sur-Seine de 2 M.H de Villejuif (Mairie de Clichy-sous-Bois & hôtel des députés) Abords de l'église St Germain de Vitry / Seine et de la médiathèque du M.H. d'Alfortville
Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement		X
Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	X	parc départemental des Lilas et la Seine
Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	X	ZNIEFF de type I dans le parc départemental des Lilas
Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	X	ENS du parc des Lilas (36,3 Ha, créé en 1990) ENS des glacis du Fort d'Ivry (12,4 Ha, créé en 1994) ENS de la zone alluviale de la Seine (1,2 Ha, créé en 2021)
Un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code		X X X
Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	X	EBC voisin du musée Mac Val EBC pelouse du domaine Chérioux EBC square rue de France EBC de la copropriété rue Grouan
Autre protection	X	EBC de l'espace Kommer... EBC du centre pour l'histoire naturelle rue Armandot

L. L-151-10 code urbanisme  
protection du patrimoine bâti d'intérêt local pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural

L-151-23 code urbanisme  
protection de cocoon d'ilot, arbres remarquables et alignements d'arbres ou tout autre éléments de continuité écologique et trame verte et bleue

<b>5.2 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine sont concernés par :</b>			
	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne		X	
Les dispositions de la loi littoral		X	
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement		X	
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement		X	
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement		X	
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement		X	
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier		X	
Autre protection	X		Abords de 2 monuments historiques d'une commune voisine
<b>5.3 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine se situent dans ou à proximité :</b>			
	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)		X	
D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement		X	
D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement		X	

D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement		X	
D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine		X	
D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	X		maire de Cassini, monument historique de Vitry situé à 70 mètres de la limite communale avec Vitry/Seine - hôtel de chasses, monument historique de Vitry situé à 330 mètres de la limite communale avec Vitry/Seine
D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement		X	
D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	X		Le Parc départemental des lacs situés au sud-ouest de Vitry/Seine, n'est pas concerné par la procédure de modification de PLU. De même que la Seine.
D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	X		La ZNIEFF de type I du Parc départemental des lacs n'est pas concernée par la procédure.
D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	X		des 3 EBC ne sont pas concernés par la procédure.
D'un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code		X X X	
D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévu à l'article L. 141-1 du code forestier	X		Les 6 EBC ne sont pas concernés ni affectés par la procédure.
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	X		2 bâtiments sont concernés par un ajustement de la protection patrimoniale, les concernant 1 nouveau bâtiment est ajouté à la liste de protection du patrimoine.
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme	X		Un alignement de 45 arbres en rue Aglaé Creté (au nord de Vitry) est ajouté et protégé par la procédure de modification du PLU.
Autre protection			



**5.4 Des constructions à usage d'habitation ou des établissements recevant du public sont-ils prévus dans des zones de nuisances (nuisances sonores, qualité de l'air, pollution des sols, etc.) ?**

Oui  Non Si oui, précisez :

**6. Auto-évaluation**

L'auto-évaluation doit **identifier** les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné - et **expliquer** pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

*Se reporter à la rubrique 6 de la notice explicative pour le détail de la démarche permettant l'auto-évaluation. Fournir une note détaillée en annexe (cf. point 8).*

**7. Autres procédures consultatives**

**7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées**

*20 juillet 2022*

**7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives)**

*ETAT; C.R. IAF; CD94; MGP; IAF (habilités); CCA; CCI; I.A; EPAORSA-GPA; SADEV 94; CAUE 94*

**7.3 Procédure de participation du public envisagée**

- enquête publique  Oui  Non *(registre maternel + registre dématérialisé)*

- participation du public par voie électronique  Oui  Non

- enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures  Oui  Non  
Si oui, préciser lesquelles

- autre, préciser les modalités

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

1	Dossier de révision, modification ou mise en compatibilité du PLU (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations (rubrique 2.5).	<input checked="" type="checkbox"/>
3	L'auto-évaluation (rubrique 6)	<input type="checkbox"/>
4	Version dématérialisée du document mentionné dans les rubriques 2.3, 4.3.2, 4.4, 4.5 et 4.6 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site Internet	<input checked="" type="checkbox"/>

*Sans objet*

*à demander déjà à la municipalité en grand tableau ligne sur le site de vitry94.fr*

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant**

Veillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus  (personne publique responsable)

Fait à		le,	
Nom		Prénom	Qualité
Signature			